

GRAND CALAIS

Terres & Mers



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORT 2017

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De débattre de la stratégie financière de la collectivité.

La loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit également que le débat s'appuie sur un rapport présentant les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et désormais une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs.

Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique, ainsi que sur la situation financière et les perspectives de la communauté d'agglomération pour 2017.

Le rapport des orientations budgétaires 2017 sera transmis aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire. Dans ce même délai, il sera également mis à la disposition du public à l'Hôtel Communautaire. Et avant la fin du mois qui suit, il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

LE CONTEXTE GENERAL

Le contexte macro-économique

Pour l'année 2017, la croissance économique amorcée en 2016 dans la zone euro devrait se poursuivre mais à petite vitesse. La zone euro bénéficiera de 3 principaux facteurs : une faiblesse de l'euro, une politique monétaire facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres. Elle pourrait atteindre 1,2% en moyenne après 1,6% attendu en 2016.

Cependant le retour de l'inflation va peser sur la croissance. Cette dernière va poursuivre sa remontée progressive suivant la tendance du prix du pétrole et affecter négativement le pouvoir d'achat. Son évolution prévisionnelle serait de +1,4% en moyenne pour 2017 contre +0,2% en 2016. Mais l'année 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques avec le Brexit au Royaume Uni ou encore les fragilités persistantes de la Grèce et de l'Italie.

A l'instar de la zone euro, la croissance en France a fait son retour en 2015 et elle devrait maintenir une progression modérée pour l'année 2017 (+1%). Elle continue de bénéficier de facteurs favorables comme la faiblesse de l'euro, ou des taux d'intérêts bas propice à l'investissement immobilier. Cependant, 2017 sera marquée par une inflation plus forte qui impactera la consommation des ménages, +1,2% en moyenne contre +0,2% attendu pour 2016.

Au niveau national, la tenue en 2017 des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une absence de visibilité pour les collectivités locales sur les années 2018 et suivantes. En effet, la future majorité devra répondre aux interrogations concernant l'évolution de la DGF, la réforme de cette dernière, mais aussi celles engagées en matière de fiscalité sur les valeurs locatives et la répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux des collectivités locales.

La Loi de Finances 2017 et les EPCI

La structure générale du PLF 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses 3 volets désormais devenus coutumiers :

- **La baisse des dotations.** La dotation globale de fonctionnement s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros contre 33,221 milliards en 2016. Avec la poursuite de la contribution au redressement des comptes publics, elle continuera de peser sur les finances des collectivités locales avec une participation à hauteur de 725 millions d'euros, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal. Il est à noter également que la réforme initiale prévue au 1^{er} janvier 2017 a été repoussée à une échéance encore inconnue à ce jour.
- **Le soutien de l'Etat à l'investissement local** est renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. Ce dernier passe d'1 milliard d'euros en 2016 à 1,2 milliards pour 2017. L'objectif pour l'Etat est de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent bien sur les dépenses de fonctionnement et non sur celles d'investissement.

- **Le renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour compenser les pertes de ressources des collectivités les plus fragilisées en attendant une réforme globale reportée. Pour la péréquation verticale, cela concerne, notamment, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) qui est réformée pour recentrer le nombre de communes et ainsi offrir une meilleure répartition de sa progression. La péréquation horizontale sera quant à elle maintenue à son niveau 2016 dans un contexte de modification profonde de la carte intercommunale.

Les autres principales mesures de la loi de finances 2017 intéressant les intercommunalités sont les suivantes :

- La DGF des communautés d'agglomération, les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale modifient la répartition des enveloppes de la dotation d'intercommunalité entre les différentes catégories d'EPCI. Pour les communautés d'agglomération, le montant servant de base de calcul passe de 45,40€ à 48,08€ par habitant. Par ailleurs, une communauté d'agglomération qui ne change pas de catégorie juridique pourra bénéficier d'une dotation d'intercommunalité jusqu'à 130% du montant perçu l'année précédente contre 120% en 2016.
- Le coefficient de mutualisation : introduit par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le coefficient de mutualisation devait mesurer le degré de mutualisation des services au sein des intercommunalités pour, in fine intervenir dans la répartition de la DGF. Faute de décret d'application, ce dernier est supprimé.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenu à l'identique de 2016 soit 1 milliard d'euros. Initialement prévu en 2016, les ressources du fonds seront fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leur groupement à compter de 2018. Il s'agit de tenir compte des évolutions de la carte intercommunale qui auront des incidences sur les attributions et contributions au titre du FPIC.
- En matière de fiscalité, le taux forfaitaire de revalorisation des bases locatives sera de 0,4% en 2017 contre 1% en 2016 et 0,9% en 2015. Ce taux correspond au taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois précédant l'adoption de la LOLF et non plus au taux prévisionnel d'inflation.
- Enfin la loi de finances 2017 prévoit un assouplissement des modalités de détermination et de révision des attributions de compensation versées par les EPCI à fiscalité professionnelle unique à leurs communes membres, notamment en cas d'évolution de périmètre. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois pour déterminer le montant de l'AC en fonction du coût des charges transférées. Et en l'absence d'évaluation ou d'approbation par les communes membres, le Préfet procède à l'évaluation qui s'imposera aux communes.

PREAMBULE

2017 marque l'entrée de notre communauté d'agglomération dans une nouvelle ère.

L'application, à compter de ce 1er janvier 2017 des dispositions de la loi NOTRe a modifié les compétences exercées par la communauté d'agglomération. Parmi les plus importantes, on peut citer la collecte des ordures ménagères, le tourisme et les zones d'activités économiques. L'intégration de ces nouvelles missions impactent fortement le budget de l'agglomération pour l'année 2017. Le budget général de l'agglomération est ainsi en très forte augmentation tant en dépenses, liées à l'exercice des nouvelles missions, qu'en recettes liées à la fiscalité transférée.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, cinq nouvelles communes issues de la communauté de communes du sud-ouest du calais ont ou vont dans les mois à venir, intégrer la communauté d'agglomération. Les conséquences budgétaires de ces adhésions sont également importantes. Elles génèrent des dépenses nouvelles liées aux compétences d'intérêt communautaire décidées par le Conseil Communautaire, comme notamment la Petite Enfance. Ces adhésions sont également pourvoyeuses de recettes, notamment fiscales supplémentaires.

Cependant cette intégration fiscale plus importante au niveau de notre EPCI ne verra ses répercussions sur les dotations de l'Etat, au travers du coefficient d'intégration fiscal, que sur l'année 2018. En effet les évolutions de fiscalité ne sont reprises qu'à partir de l'année suivante du transfert de compétence et / ou de l'intégration de nouvelles communes.

C'est pourquoi, après l'année 2016 marquée par un fort ralentissement des investissements, une maîtrise des dépenses de fonctionnement tant sur les charges à caractère général que sur la masse salariale, les axes majeurs à souligner pour la gestion budgétaire 2017 sont les suivants :

- Maîtriser la fiscalité, sans augmentation de taux
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale avec la négociation sur le temps de travail qui a débuté
- Contenir les autres dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service aux usagers de qualité
- Limiter encore pour cette année les investissements
- Dégager une capacité de désendettement raisonnable
- Et ainsi se dégager une capacité d'autofinancement pour les années à venir.

Le budget 2017 sera donc un budget d'installation préalable à la construction d'un projet de territoire dans lequel on retrouvera notamment : l'Aréna, l'aménagement des zones d'activités, l'éco-village de Sangatte, le développement de l'aéroport, le parking de la gare de Frethun et l'aménagement de l'espace des 2 mers.

PARTIE 1 - LE BUDGET GENERAL

I. LE FONCTIONNEMENT

Pour maintenir une bonne solvabilité de la collectivité, il est nécessaire de travailler à la maîtrise des budgets de fonctionnement, par la réduction des charges à caractère général, par la maîtrise de la masse salariale afin de maintenir une capacité d'autofinancement.

Le tableau qui suit présente les comptes administratifs de la section de fonctionnement de 2012 à 2015 et les estimations pour 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES	56 217 136,00	57 792 588,00	59 109 414,06	58 677 111,89	58 200 603,71
RECETTES	59 808 561,00	60 344 994,00	60 732 104,30	62 056 470,77	61 564 308,35
BILAN FONCTIONNEMENT	3 591 425,00	2 552 406,00	1 622 690,24	3 379 358,88	3 363 704,64
<i>EVOLUTION EN %</i>	<i>-5,23%</i>	<i>-28,93%</i>	<i>-36,43%</i>	<i>108,26%</i>	<i>-0,46%</i>

L'exercice budgétaire 2016 marque une stabilité des dépenses de fonctionnement après le recul effectué en 2015. Cela démontre la maîtrise de ces dernières face à des recettes qui se stabilisent elles aussi. La fin d'année 2015 avait été marquée par le versement de rôles de fiscalité supplémentaires de 500K€.

Ainsi le compte administratif 2016 devrait présenter un excédent de fonctionnement équivalent à celui de l'année 2015 d'environ 3,3 M€.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

a) La fiscalité

Le chapitre de la fiscalité sera pour 2017 particulièrement concerné par les modifications de périmètre géographique et de compétences.

Concernant les contributions directes, qui comprennent la fiscalité ménage et la cotisation foncière des entreprises, le produit 2017 attendu est de 41,1M€ contre 29,3 M€ estimé en réalisation 2016.

Les taxes ménages (TH, TF et TFNB) sont attendues à hauteur de 14,4M€ pour 2016 et estimées à 14,5M€ pour 2017.

La CFE quant à elle est de 14,5 M€ pour 2016, elle est estimée à 17,4M€ pour l'année à venir.

La forte évolution est liée :

- D'une part à l'adhésion des nouvelles communes, sur lesquelles va s'appliquer la fiscalité de la communauté d'agglomération du calaisis. Les taux des taxes ménages s'appliqueront aux bases existantes. Quant à la CFE elle pourra faire l'objet d'un lissage afin d'atténuer les écarts

de taux entre les différents territoires tout en maintenant un produit constant pour la communauté d'agglomération.

- Et d'autre part à l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intercommunale, celle-ci est estimée à 9 M€. La TEOM fera l'objet d'un zonage et d'un lissage de son taux comme l'a décidé le Conseil Communautaire.

Enfin, le produit évoluera en fonction de l'indice de revalorisation des bases fixé à 0,4% par la loi de finances 2017.

Parmi les autres recettes de fiscalité et de reversement de fiscalité attendues on peut noter les estimations suivantes :

TAXES	2015	2016	2017
CVAE	4 725 256,00	5 115 484,00	5 530 000,00
IFER	605 926,00	624 664,00	665 000,00
TASCOM	1 754 888,00	1 793 730,33	1 724 000,00
FNGIR	5 462 663,00	5 462 663,00	5 400 000,00
FPIC	765 000,00	993 000,00	946 6,00

b) Les dotations de l'Etat

Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des collectivités publiques au redressement des finances publiques, la baisse de la DGF sera moindre que les années précédentes.

Et suite à l'intégration des nouvelles communes, la DGF bénéficie de l'augmentation de la population globale ainsi que de l'intégration des bases fiscales des taxes ménages. Ainsi l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération vient corriger la contribution au redressement des finances publiques.

DGF en K€	2015	2016	2017
dotations de base	1 132	489	1 322
+ dotation de péréquation	2 375	944	2 463
+ garantie	-	1 910	-
= Dotation d'Intercommunalité avant contribution au RFP*	3 507	3 343	3 785
- Contribution au RFP	1 138	1 964	2 408
= Dotation d'Intercommunalité	2 369	1 379	1 377
+ Dotation de Compensation	8 828	8 657	8 771
= DGF	11 197	10 036	10 148

*Redressement aux finances publiques

Au titre des autres dotations, les recettes suivantes ont été estimées pour 2017.

Autres dotations	2015	2016	2017
DCRTP	2 872 314,00	2 872 314,00	2 872 314,00
Allocations compensatrices	787 602,00	835 610,00	900 000,00
TASCOM	1 754 888,00	1 793 730,33	1 724 000,00

A ces recettes il faut rajouter :

- les produits des services issus notamment de l'exploitation des équipements communautaires qui augmentent fortement. Ils sont estimés pour 2017 à 4,46M€ dont 2,09M€ liés au remboursement des charges de personnel des services communs mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces derniers vous sont présentés en annexe de ce rapport. Pour 2016, le produit des services attendu est de 2 M€.
- les subventions et participations pour 1,7M€ contre 0,64M€ en 2016. L'évolution importante est liée au transfert de compétence sur la collecte des ordures ménagères. En effet, on attend 900K€ de participation des éco-organismes et du tri des déchets. L'intérêt communautaire de la petite enfance génère également des recettes supplémentaires avec les participations familiales et de la CAF à hauteur de 250K€.
- les autres recettes (remboursement de personnel, loyers...) sont stables par rapport à 2016 et estimées à 190K€ environ.

⇒ **Le montant total des recettes réelles de fonctionnement sera donc de l'ordre de 75,750M€ contre 59,450 € au Budget primitif de 2016**

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Dans la poursuite des efforts engagés sur 2015 et 2016 pour contenir et maîtriser les dépenses de fonctionnement, l'objectif pour 2017 est de stabiliser le volume des dépenses et d'optimiser les économies possibles, tout en intégrant les nouvelles compétences dévolues à l'agglomération.

Tout comme les recettes de fiscalité locale, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation du fait de l'intégration des charges des nouvelles compétences mais aussi de la création des services communs.

En ce qui concerne les charges à caractère général, elles sont évaluées à hauteur de 12,8M€ pour 2017 (contre 11M€ au BP 2016). Elles comprendront notamment les dépenses de la collecte pour 1,2 M€ auquel vient s'ajouter une augmentation pour le coût de traitement des déchets collectés supplémentaires de 200K€. Dans une moindre mesure 100K€ pour l'entretien des nouvelles zones d'activité, ainsi que 270 K€ pour le fonctionnement des crèches et du centre d'accueil et de loisir sans hébergement.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont, du fait du transfert des personnels liés aux compétences nouvelles, en très forte progression. Elles sont de 10,6 M€ en 2016 en léger recul par rapport à 2015 (10,8 M€). Pour 2017, elles sont estimées à 18,2 M€ dont 7 M€ correspondent aux transferts de personnel. L'évolution des effectifs et de la masse salariale vous est présentée en annexe 2 de ce rapport.

Les intérêts de la dette représenteront un montant de 2 M€ pour 1,85 M€ en 2016.

Les attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire voient leur montant inchangé à ce stade. Elles feront l'objet de révision lors de la tenue de la CLECT. Les attributions de

compensation des communes nouvelles ont été prises en compte à hauteur de celles qui leur ont été attribuées en 2016 par la CCSOC. Le montant global des AC et DSC s'élève à 32,5M€.

Au titre des participations et subventions, on peut noter :

- la participation au fonctionnement du SEVADEC qui représente 3,7 M€ (+200K€ par rapport à 2016)
- les subventions de fonctionnement estimées à hauteur de 3,2 M€ équivalentes au BP 2016.

Enfin de nouveau en 2017, le budget général supportera la participation liée à la compétence GEMAPI. Son montant s'élèvera à 475 K€. Le Conseil Communautaire ayant décidé de ne pas lever la taxe correspondante avant l'année 2018.

⇒ **Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc globalement estimées à 73,5 M€ pour 2017 contre 59,3 M€ pour 2016.**

L'objectif du budget 2017 est de continuer à maintenir les dépenses de fonctionnement en corrélation avec l'évolution des recettes afin de générer une épargne suffisante.

Soldes intermédiaires de gestion	2012	2013	2014	2015	2016 estimation
Epargne Brute	2 697	3 033	2 351	3 654	3 467
Epargne de Gestion	3 925	4 605	4 061	5 555	5 317
Epargne Nette	1 470	1 526	221	854	471

Avec les résultats prévisionnels détaillés dans la section de fonctionnement, on peut estimer pour l'année 2016 :

- L'épargne brute (excédent de fonctionnement réel) à 3,4 Millions d'euros.
- L'épargne de gestion (épargne brute + intérêts de la dette) à 5,3 Millions d'euros
- L'épargne nette (épargne de gestion moins l'annuité de la dette) à 471 000 euros.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau qui suit présente les comptes administratifs de la section de fonctionnement de 2012 à 2015 et les estimations pour 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES	9 371 843,52	13 590 979,37	15 613 748,50	12 994 866,78	6 783 116,80
RECETTES	8 472 866,64	12 414 457,89	15 578 956,29	13 855 977,15	5 690 633,28
BILAN INVESTISSEMENT	- 898 976,88	- 1 176 521,48	- 34 792,21	861 110,37	- 1 092 483,52

Au vu des résultats prévisionnels du budget 2016 et de la construction du budget 2017, la contribution de la section de fonctionnement à la capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement pourrait atteindre 3M€. Pour mémoire cette dernière était de 1,6 M€ pour 2015 et 2,3 M€ en 2014.

Les reports de la section d'investissement à 923K€ en dépenses et 3M€ en recettes correspondant aux crédits d'emprunts de 2016 qui ne seront réalisés que sur ce début d'année 2017.

1. Les dépenses d'investissement

La section d'investissement du budget 2017 pourrait atteindre 13M€. Tout comme en 2016, les dépenses d'investissement restent limitées.

Au titre des dépenses prévues en 2017 figurent :

- La participation de 2,7M€ aux concessions VIRVAL (1,7M€) et TURQUERIE (1M€)
- Le renouvellement et l'acquisition de matériel pour assurer la collecte des ordures ménagères à hauteur de 600K€ avec notamment le remplacement d'une BOM bi-flux (230K€) et d'une BOM mono-flux (100K€), l'acquisition de conteneurs hermétiques et de colonnes aériennes (200K€)
- Un acompte sur le paiement du solde de l'Ecole d'Arts (500K€)
- Le remboursement à l'EPF des travaux sur le colombier Virval pour 340K€
- Les soldes des fonds de concours pour 282K€
- Des aides économiques pour 200K€
- Des travaux de rénovation des chaussées dans les zones d'activité à hauteur de 150K€
- Des travaux d'entretien, de maintenance préventive et curative 1,7M€
- Des achats de matériels nécessaires au fonctionnement normal des équipements pour un total de 470K€ environ

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui viendront financer les dépenses évoquées précédemment seront composées

- d'un autofinancement estimé à hauteur de 3 M€,
- de l'excédent des reports de 2016 estimé à 983K€
- du FCTVA estimé à 800K€,
- d'avances remboursables pour 460 K€
- Et des cessions d'immobilisations (ateliers relais) pour 544K€.

Afin de recouvrer une capacité de désendettement raisonnable, le recours à l'emprunt est limité au montant du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

3. La dette

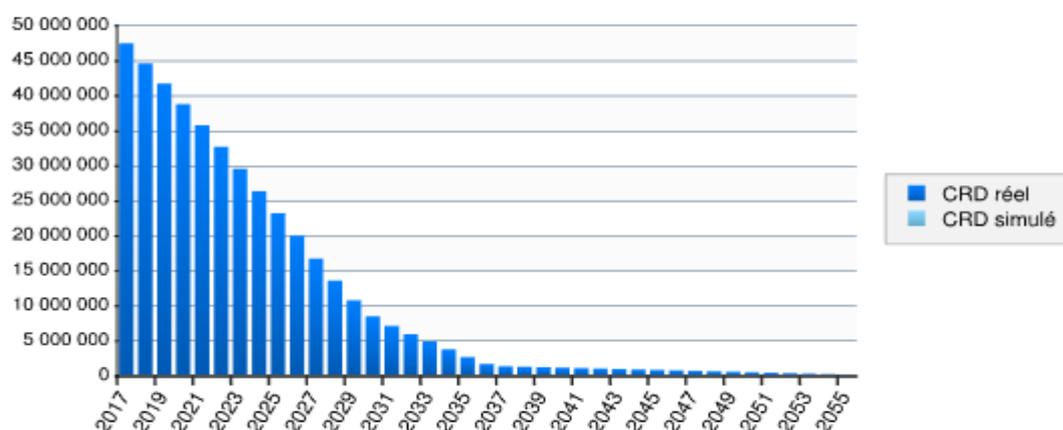
a) Synthèse de la dette du budget général

Pour l'exercice 2016, le recours à l'emprunt était prévu à hauteur de 3 M€. Après consultation des organismes de financement des lettres d'engagement ont été signés avec la Caisse d'Épargne pour une ligne de prêt d'1 M€ encaissé au cours du mois de janvier 2017, ainsi que le LCL pour une ligne de prêt de 2 M€ dont le contrat sera signé dans les semaines à venir.

Ainsi au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette du budget général est de 51 894 180€ auquel s'ajouteront les 2 nouveaux prêts d'un montant total de 3M€ portant ainsi l'encours à 54,8M€, montant identique à celui de 2016.

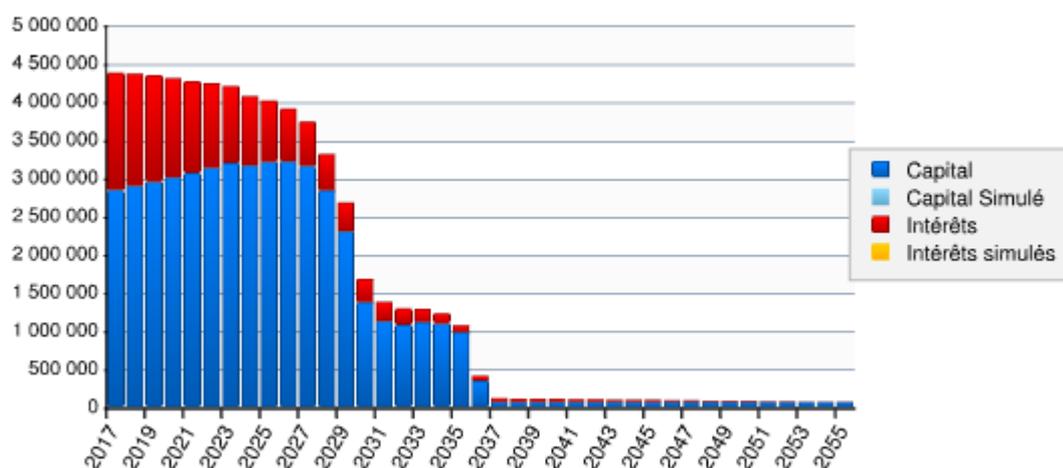
Le Taux moyen est de 3,2%. L'encours de la dette actuel s'éteindra en 2055 comme le montre le graphique ci-après.

Evolution du CRD

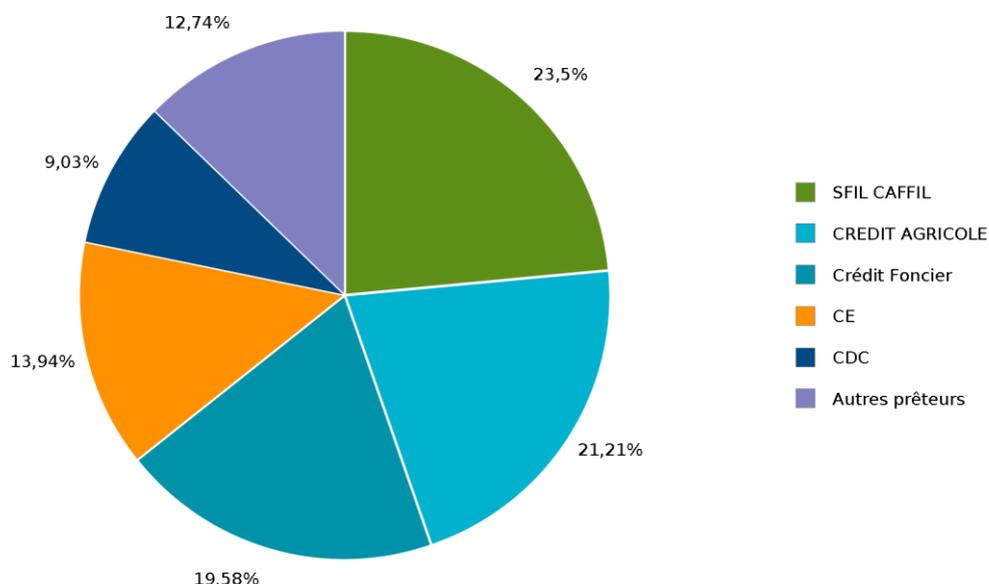


La répartition des remboursements entre capital et intérêts jusqu'à l'extinction de la dette est présentée dans le graphique ci-après.

Flux de remboursement



L'encours de la dette est réparti selon les prêteurs comme suit :



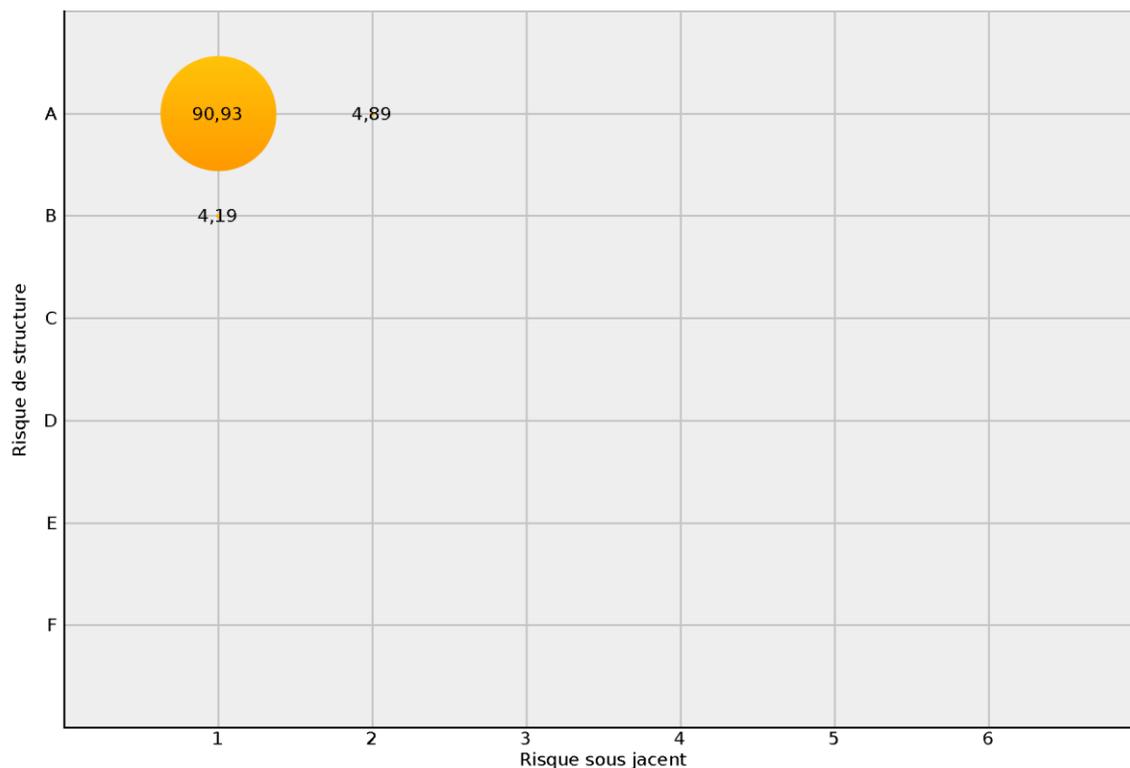
L'encours du budget général se décompose selon les différentes catégories de taux indiqués dans le tableau ci-après :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	39 222 925.66 €	75,58 %	3,54 %
Variable couvert	2 467 347.20 €	4,75 %	1,31 %
Variable	3 346 491.23 €	6,45 %	0,91 %
Livret A	2 150 000.00 €	4,14 %	3,64 %
Inflation	2 535 000.00 €	4,88 %	2,16 %
Barrière	2 172 416.00 €	4,19 %	4,11 %
Ensemble des risques	51 894 180.09 €	100,00 %	3,22 %

La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



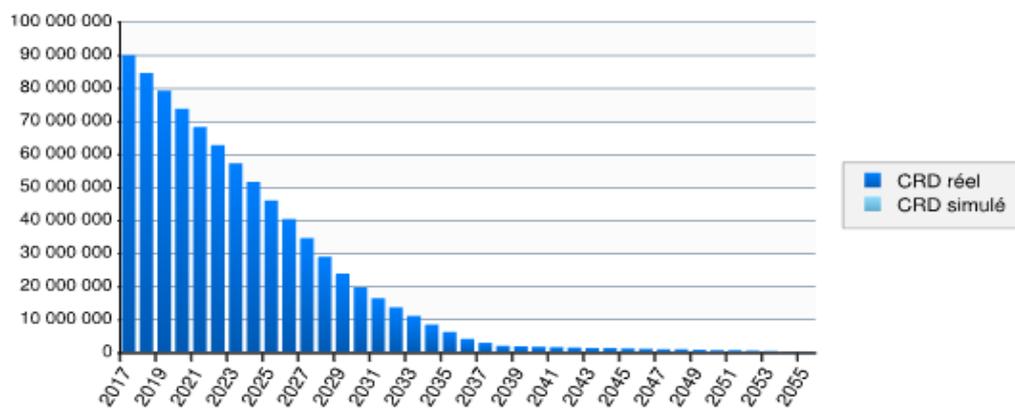
b) La Dette consolidée

L'encours de la dette de l'agglomération de 102 835 597 € dont 5,5M€ font l'objet d'un report de 2016 sur 2017 mais non encaissé au 1^{er} janvier 2017, est supporté par :

- le budget général avec un en-cours de 54 894 180€
- le budget assainissement avec un en-cours de 46 876 792€
- et dans une moindre mesure par le budget du développement numérique pour 1 064 625€.

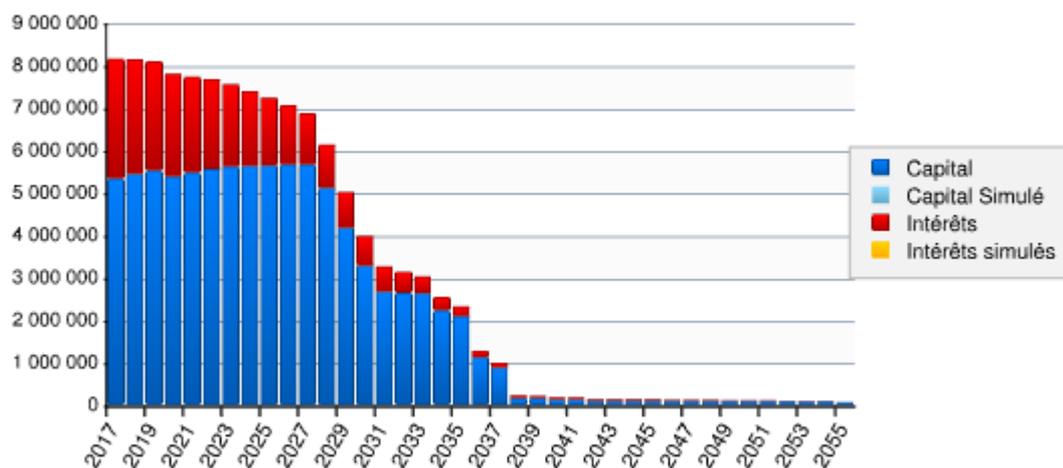
Le taux moyen est de 3,13% et l'extinction de la dette, sans nouveau prêt qui viendrait allonger la durée est fixée pour 2055.

Evolution du CRD



Les flux de remboursement se décomposent comme suit :

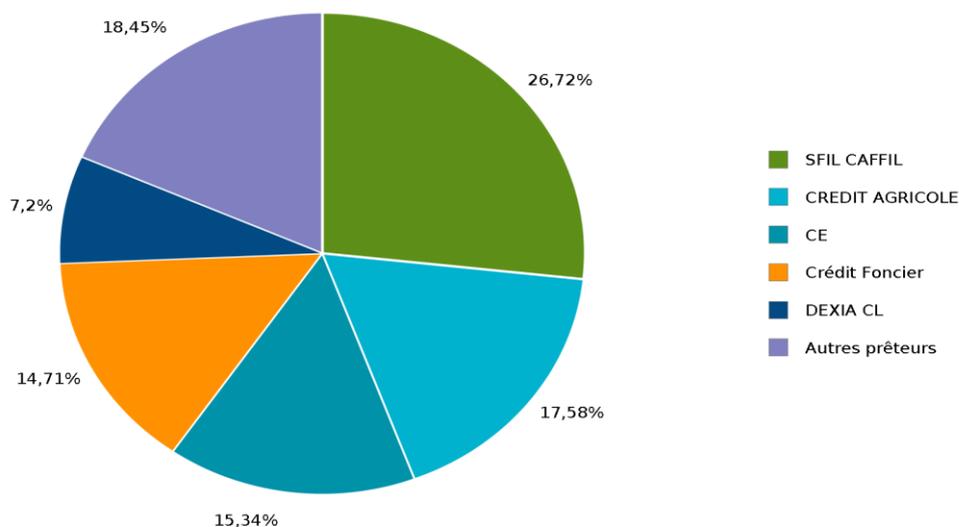
Flux de remboursement



Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	69 614 928.34 €	71,52 %	3,63 %
Variable couvert	2 467 347.20 €	2,53 %	1,31 %
Variable	11 737 807.08 €	12,06 %	0,42 %
Livret A	3 005 000.00 €	3,09 %	3,10 %
Inflation	2 744 625.00 €	2,82 %	2,16 %
Barrière	4 705 749.37 €	4,83 %	3,73 %
Barrière hors zone EUR	3 060 140.46 €	3,14 %	3,72 %
Ensemble des risques	97 335 597.45 €	100,00 %	3,13 %

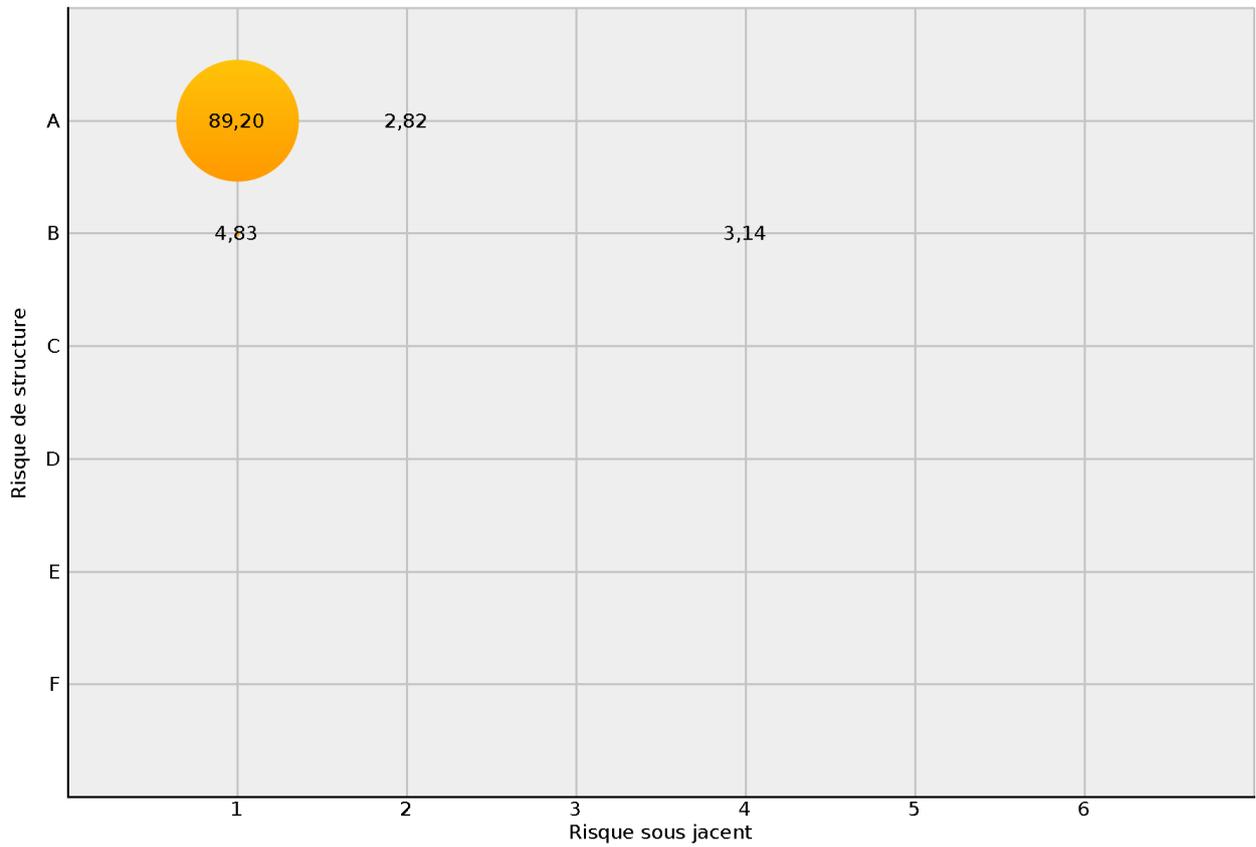
Répartition par prêteur



La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



PARTIE 2 - LES BUDGETS ANNEXES

Les 7 budgets annexes dont les équilibres ne subissent pas les mêmes règles que le budget général, sont présentés ici plus globalement.

I. L'ASSAINISSEMENT

1. La section de fonctionnement

BUDGET ASSAINISSEMENT	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016	Prévision 2017	Evol°/BP 2016
DEPENSES	8 308 939,74	9 447 180,00	6 741 997,75	9 187 200,00	-3%
Dépenses réelles	6 757 089,43	6 505 041,40	5 198 214,69	6 867 264,00	6%
Dépenses ordre	1 551 850,31	2 942 138,60	1 543 783,06	2 319 936,00	-21%
RECETTES	9 355 811,98	9 447 180,00	8 483 856,10	9 187 200,00	-3%
Recettes réelles	8 666 379,50	8 747 180,00	7 794 555,64	8 487 200,00	-3%
Recettes ordre	689 432,48	700 000,00	689 300,46	700 000,00	0%

Concernant les dépenses réelles, elles sont estimées pour 2017 à hauteur de 6,8M € soit une hausse de 6 % par rapport au BP 2016.

Les charges à caractère général permettant d'assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement estimées à 2,42 M € sont stables par rapport à 2016 (2,40 M €).

Les charges de personnel, quant à elles, évoluent de 3% de BP à BP. Pour 2017, elles sont prévues à 2,28 M €. L'augmentation est notamment due au GVT et à l'augmentation du point d'indice au mois de février.

Les autres dépenses sont :

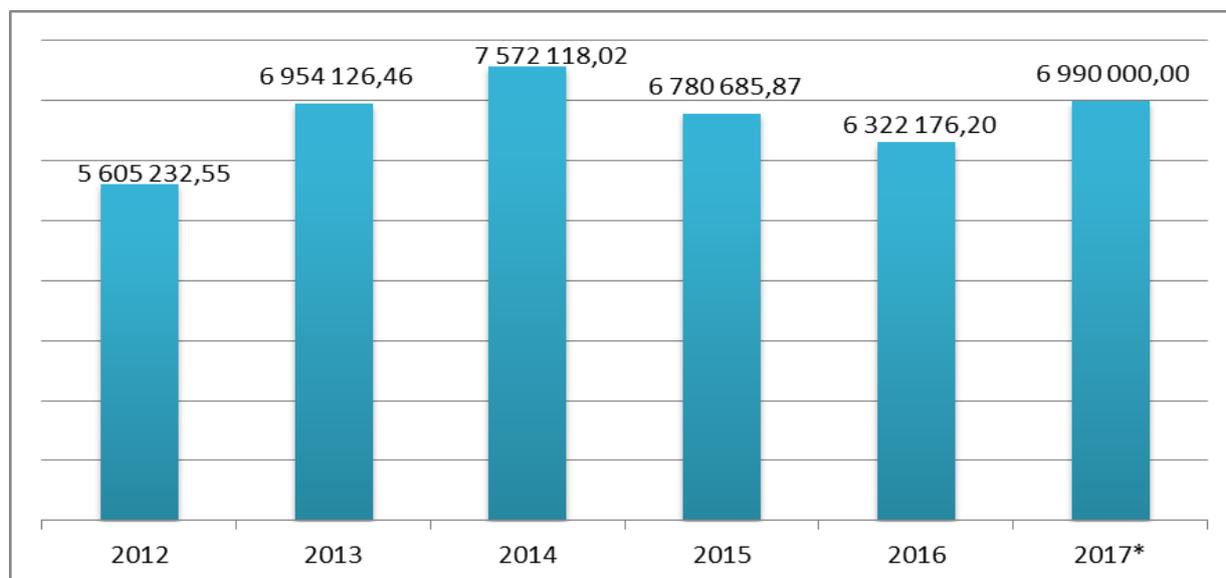
- les charges financières estimées à 2 M€ en progression de 200K€ du fait de la remontée des taux depuis le mois de décembre, et du réaménagement de la dette auprès du Crédit Agricole.
- les charges de gestion courante sont estimées à 59K€ contre 56k€ pour 2016
- les charges exceptionnelles sont équivalentes à celles de 2016 à hauteur de 30K€.

Les recettes réelles sont constituées principalement du produit de la redevance d'assainissement collective appliquée au volume consommé par les particuliers ou les industriels. Pour 2016, il représente 81% des recettes réelles de fonctionnement

Après la forte baisse en 2015, il est de nouveau en recul en 2016 de 458K€. Pour l'année 2017, il est estimée à un peu moins de 7M€ suite à l'augmentation de 5% de la redevance voté par le conseil

communautaire du 15 décembre 2016. Cette augmentation a été décidée afin de faire face à la baisse du produit « industriel » ainsi qu'aux dépenses liées aux nouvelles obligations règlementaires.

Evolution de la redevance assainissement de 2012 à 2017



*estimation

Les autres recettes de fonctionnement seront composées :

- de la subvention de l'Agence de l'Eau sous forme de prime d'épuration pour 30K €, elle était de 41K€ pour 2016
- de la participation du budget général à hauteur de 542 K € pour la gestion des eaux pluviales,
- des redevances pour travaux de raccordement aux réseaux des particuliers et des lotisseurs de l'ordre de 300K€ (ancienne PRE) équivalentes à leur niveau 2016.

2. La section d'investissement

	DEPENSES	REALISE 2015	PREVU 2016	REALISE 2016*	PREVU 2017
DEPENSES	PROJETS ANNEE N	1 944 958,84 €	2 511 177,42 €	1 001 298,99 €	2 550 000,00 €
	REPORTS		599 550,52 €		1 420 196,00 €
	DETTE CAPITAL	2 534 246,22 €	2 912 100,00 €	2 808 853,68 €	3 400 000,00 €
	DEFICIT	1 965 807,70 €	1 092 172,06 €	1 092 172,06 €	1 933 000,00 €
	Opération d'Ordre	689 432,48 €	700 000,00 €	689 300,46 €	700 000,00 €
	TOTAL	7 134 445,24 €	7 815 000,00 €	5 591 625,19 €	10 003 196,00 €
RECETTES	AUTOFINANCEMENT	1 090 418,91 €	1 563 507,94 €	1 578 728,29 €	1 597 565,00 €
	REPORTS		782 804,09 €		2 755 715,00 €
	SUBVENTION	547 831,63 €	0,00 €	230 567,46 €	870 400,00 €
	AVANCES REMBOURSABLES	12 935,90 €	20 000,00 €	7 209,00 €	30 000,00 €
	EMPRUNT	2 839 236,43 €	2 506 549,37 €	298 253,53 €	2 350 000,00 €
	OOB	1 551 850,31 €	2 942 138,60 €	1 543 783,06 €	2 399 516,00 €
	TOTAL	6 042 273,18 €	7 815 000,00 €	3 658 541,34 €	10 003 196,00 €

Les dépenses de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 10M€ pour 2017.

Les dépenses réelles comprennent des reports de l'année 2016 pour un montant de 1,4M€, dont notamment 412K€ pour les travaux sur le bassin MLK, 70K€ de travaux sur la station Monod, 63K€ de travaux sur la station rue de Toul. Ces dépenses sont financées par les reports en recette de l'emprunt de 2,5M€ versés en ce début d'année 2017.

Au titre de l'année 2017, les dépenses nouvelles sont envisagées à hauteur de 2,55M€, montant sensiblement identique à 2016.

Y figurent notamment les travaux financés par l'Agence de l'Eau au titre du contrat de territoire pour les travaux de la station Sangatte pour 700K€, le remplacement de dégrilleurs pour 100K€. Mais aussi 215K€ pour des travaux sur le réseau d'assainissement du secteur Gauguin Matisse et divers travaux, acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement normal des stations.

Les recettes seront composées, outre des reports de 2016, de l'autofinancement à hauteur d'1,6M€

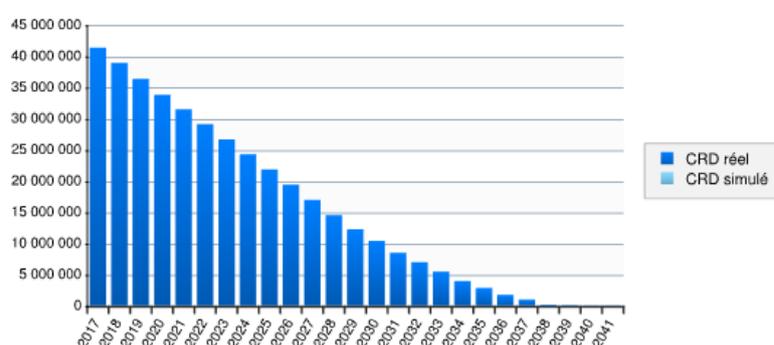
- Des subventions du contrat de territoire et de l'ANRU pour un total de 870K€
- d'avances remboursables de l'Agence de l'eau pour 30 K€,
- d'un autofinancement prévu à hauteur de 1,6 M€
- et d'un recours à l'emprunt limité à 2,35 M€.

3. La dette du budget assainissement

Pour l'exercice 2016, le recours à l'emprunt était prévu à hauteur de 2,5M€. Après consultation des organismes bancaires, un engagement a été pris avec le Crédit Agricole dans le cadre d'un réaménagement, d'un flux nouveau de 2,5M€ qui ont été effectivement versés au cours du 1^{er} mois de l'année 2017.

Ainsi au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette du budget Assainissement est de 44 376 792€ auquel s'ajoutera le flux nouveau de 2,5M€. Le taux moyen est de 3,06% et la dette s'éteindra en 2039.

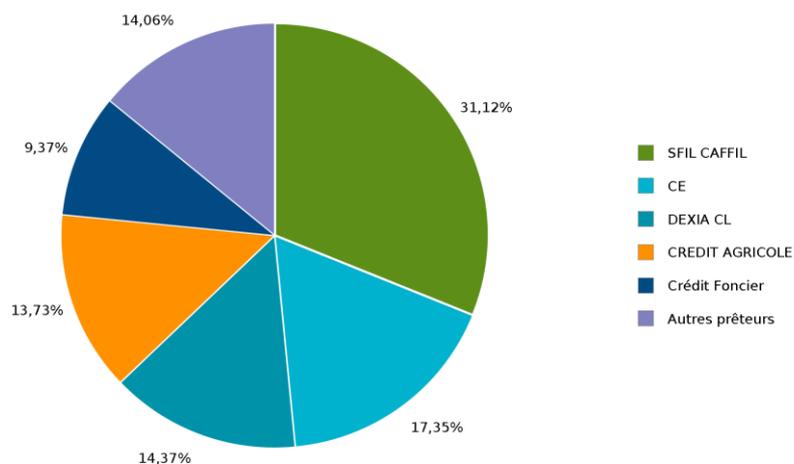
Evolution du CRD



Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	30 392 002.69 €	68,49 %	3,74 %
Variable	8 391 315.85 €	18,91 %	0,23 %
Barrière	2 533 333.37 €	5,71 %	3,40 %
Barrière hors zone EUR	3 060 140.46 €	6,90 %	3,72 %
Ensemble des risques	44 376 792.37 €	100,00 %	3,06 %

Répartition par prêteur



II. L'AEROPORT CALAIS-DUNKERQUE

A ce jour le Conseil d'Exploitation ne s'est pas réuni pour l'adoption des orientations budgétaires 2017 faute de disponibilités conjointes des membres.

Le tableau ci-après vous présente le CA de l'exercice 2015 et celui estimé de 2016.

BUDGET AEROPORT	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016
DEPENSES	920 781,48	1 058 000,00	846 293,15
Dépenses réelles	896 102,15	1 036 330,00	824 624,49
Dépenses ordre	24 679,33	21 670,00	21 668,66
RECETTES	977 699,74	1 058 000,00	1 059 498,18
Recettes réelles	975 033,07	1 055 330,00	1 056 828,18
Recettes ordre	2 666,67	2 670,00	2 670,00

Sur la section de fonctionnement, la maîtrise des dépenses continue à produire ses effets. Ces dernières sont en baisse par rapport à 2015 d'environ 70K€. Pour l'année 2017, elles sont estimées à 880K€. Les recettes sont quant à elles à la hausse entre 2015 et 2016 d'environ 75K€. L'augmentation est générée par les recettes du FIATA supplémentaires. Pour 2017, les recettes réelles sont estimées à 900K€. Elles comprennent notamment la subvention du FIATA pour 230K€, et les recettes de carburants à hauteur de 250K€.

Concernant **la section d'investissement**, d'importantes dépenses nécessaires pour le développement de l'aéroport sont envisagées elles pourraient atteindre 500K€ avec notamment :

- La création d'une hélistation (220K€)
- Le déplacement de la station météo (80K€)
- La mise aux normes de la station d'avitaillement (150K€)

Le tableau ci-après vous présente le CA de l'exercice 2015 et celui estimé de 2016 pour la section d'investissement. Celle-ci devrait présenter un excédent de 260K€. En dépenses des reports sur l'année 2017 sont envisagées à hauteur de 150K€.

	DEPENSES	REALISE 2015	PREVU 2016	REALISE 2016*
DEPENSES	PROJETS ANNEE N	34 581,90 €	264 020,90 €	8 123,69 €
	REPORTS			
	DETTE CAPITAL	16 935,26 €	14 655,00 €	14 652,24 €
	DEFICIT	0,00 €		0,00 €
	Opération d'Ordre	2 666,67 €	2 670,00 €	0,00 €
	TOTAL	54 183,83 €	281 345,90 €	22 775,93 €
RECETTES	AUTOFINANCEMENT	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	EXCEDENT N-1	251 080,72 €	219 675,90 €	219 675,90 €
	REPORTS			
	SUBVENTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EMPRUNT	888,44 €	0,00 €	0,00 €
	OOB	24 679,33 €	21 670,00 €	21 668,66 €
	TOTAL	276 648,49 €	281 345,90 €	281 344,56 €

III. LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

En section de fonctionnement, les résultats attendus pour 2016 seront excédentaires de 30K€ générées par les travaux de fouilles sur le chantier IFA 2000 conduit au cours de l'année.

BUDGET FOUILLES	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016
DEPENSES	96 966,50	320 300,00	281 014,03
Dépenses réelles	93 083,50	319 985,00	278 000,00
Dépenses ordre	3 883,00	315,00	3 014,03
RECETTES	11 208,37	323 000,00	309 891,50
Recettes réelles	11 208,37	323 000,00	309 891,50
Recettes ordre	-	-	-

Pour 2017, les dépenses sont indexées sur le niveau de recettes attendues sur la réalisation de prestations de fouilles. La section de fonctionnement pourrait s'établir à son niveau de 2015 soit 100K€.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur ce budget en 2016, et aucune n'est envisagée pour 2017.

IV. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Le tableau ci-après présente les résultats des comptes administratifs 2015 et 2016 :

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	Réalisé 2015	Budget 2016	Réalisé 2016
DEPENSES	53 267,54	90 850,00	68 322,74
Dépenses réelles	53 267,54	90 850,00	68 322,74
Dépenses ordre	-	-	-
RECETTES	106 019,88	90 850,00	94 266,44
Recettes réelles	106 019,88	90 850,00	94 266,44
Recettes ordre	-	-	-

Concernant les dépenses, elles sont en légère augmentation en 2016 par rapport à 2015 du fait du réseau plus important pour lequel il faut assurer la maintenance.

Les recettes quant à elles, sont basées essentiellement sur la redevance de raccordement au réseau de fibres ainsi que les loyers y afférents. Elles sont de l'ordre de 80K€ pour 2016.

La section de fonctionnement pour 2017, s'établira à hauteur de 110K€ du fait de l'accélération du déploiement de la fibre.

En dépense d'investissement, l'année 2016 a vu le déploiement de la fibre dans les zones d'activités. Le montant des dépenses réalisées s'élève à 273k€. 340K€ font l'objet d'un report sur 2017. Ces dépenses font l'objet d'un financement dans le cadre du contrat de territoire. A ce titre les recettes encaissées en 2016 ont été de 145K€. Un solde de subvention FEDER pour les réalisations précédentes a également été perçu à hauteur de 200K€.

Pour 2017, la section d'investissement est envisagée à hauteur de 1M€ toujours pour assurer le déploiement de la fibre sur l'ensemble des zones d'activités du territoire de l'agglomération. La participation du contrat de territoire attendue pour cette opération en 2017 est de 768K€.

V. LE BUDGET SPANC

Pour 2016, ce budget annexe a connu peu de mouvement. En section de fonctionnement les recettes sont de l'ordre de 18K€. Pour 2017, elles sont attendues à la même hauteur. Ainsi la section de fonctionnement pourrait s'établir à 20K€, les dépenses étant indexées sur le niveau de recettes attendues. L'évolution du périmètre de l'agglomération laisse envisager des recettes et des dépenses nouvelles sur ce budget mais dont l'évaluation n'est pas encore terminée à ce jour. Les chiffres seront précisés lors du vote du budget.

VI. LES ZONES DES DUNES ET M. DORET

Il s'agit de budget de zones d'activité qui retracent les opérations d'acquisitions immobilières, de viabilisations des réseaux et puis de ventes des terrains. Leur activité est soumise à TVA fiscale. Sur l'année 2016, ces 2 budgets n'ont connu que des écritures de gestion de stock. Pour 2017, l'élargissement de la compétence sur les zones économiques de l'agglomération va conduire à l'ouverture de budget de zones supplémentaires dont le chiffrage est encore en cours à ce jour.

* *
* *

ANNEXES

ANNEXE 1

RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES

Année 2016

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes membres.

Cette obligation réglementaire incite au développement de coopérations et de partenariats entre Cap Calaisis et ses communes membres, mais également entre les communes entre elles. Il s'agit de renforcer les coopérations existantes et de proposer de nouvelles collaborations afin d'optimiser l'organisation et la gestion des services sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant la réactivité nécessaire au bon fonctionnement de ces services publics.

Pour Cap Calaisis et les 5 communes adhérentes, il s'agit de promouvoir :

- Ce qu'il est possible de mettre en commun (Quels services ? Quelles ressources ?)
- Comment mettre en commun ? (Quelle organisation ? Quelles méthodes ? Quelles conditions ?)
- Comment revoir l'organisation des services, des structures, des ressources ? (Répartition géographique sur le territoire)
- Quels outils mettre en place pour favoriser l'échange et la communication entre tous les membres du territoire ?

Sur l'année 2016, Cap Calaisis a mis en œuvre le schéma de mutualisation, adopté le 10 décembre 2015 par le Conseil Communautaire.

Mutualisation des Achats :

Sur l'année 2016, ce sont huit marchés qui ont été passés en groupement de commandes :

- Marche de service informatique en matière d'expertise et d'accompagnement en architecture technique
- Marché de fourniture informatiques diverses et de fournitures de prestations réseaux
- Marché de service pour des prestations d'assistance et de représentations juridiques devant les juridictions administratives et judiciaires
- Marché pour la fourniture, l'impression et la livraison de titres restaurants
- Marché de fourniture de costumes et tailleurs
- Marché de fourniture pour les vêtements, chaussures et accessoires d'habillement
- Marché de service pour la vérification et la maintenance d'installations et d'équipements de lutte contre l'incendie
- Marché de fourniture de produits d'entretien pour la maintenance des locaux et l'hygiène corporelle.

Prestation de service :

Dans le cadre de la mutualisation, il a été proposé que le service Garage de la Ville de Calais assure une prestation de service à l'agglomération.

Cette organisation permet de :

- Mettre en place une véritable gestion de flotte à l'échelle de l'Agglomération à l'aide d'un outil professionnel (GMAO)
- Améliorer le suivi des véhicules et la maintenance préventive et curative grâce à l'expertise du Garage municipal
- Améliorer les délais d'intervention et baisser les durées d'immobilisation
- Sécuriser les contrôles périodiques obligatoires (contrôles techniques PL et VL, contrôles des grues auxiliaires..) et limiter les coûts induits (pré-visite, contre-visite..)
- Améliorer la traçabilité des réparations et le suivi des coûts du parc automobile et bénéficier des prix attractifs de la Ville pour les pièces détachées (dont les pneumatiques)
- Assurer l'arrivée dans de bonnes conditions des véhicules de la collecte au 01/01/2017 toutes collectivités confondues (maintenance préventive et corrective, interventions d'urgence, etc...)

Ce service est devenu opérationnel au 1^{er} septembre 2016

Mise à disposition individuelle d'agents :

A partir du schéma, Cap Calais et la Ville de Calais ont procédé à un ensemble de mises à disposition. Ainsi, par délibération en date du 30 juin 2016 la Ville de Calais a mis à disposition :

- 4 agents pour compléter le service Politique de la Ville – Habitat de l'agglomération
- 1 agent pour assurer l'homogénéisation des outils informatiques financiers
- 1 agent pour assurer la préfiguration de la compétence collecte des ordures ménagères

Le 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a délibéré sur la mise à disposition de 10 agents de la Ville de Calais à l'Agglomération et d'1 agent de l'Agglomération à la Ville de Calais pour la mise en œuvre de la mutualisation de la Direction des Ressources Informatiques.

Services communs :

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé un avenant à la Convention de Mutualisation pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 d'un ensemble de services communs :

- Ressources Humaines
- Finances
- Système d'Information Géographique
- Contrôle de gestion

Ce sont 47 agents de la Ville de Calais et 16 agents de la Communauté d'Agglomération qui sont concernés par la mise en œuvre de ces services communs.

Cette dernière décision communautaire rend le schéma de mutualisation complètement opérationnel.

ANNEXE 2

Rapport sur les évolutions de la masse salariales et des effectifs

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Evolution des effectifs permanents Agglomération de 2014 à 2016:

	Effectifs	% d'évolution
2014	331	-6.04%
2015	311	
2016	292	-5.78%

Effectif 2015 – 2014 = -20 agents

Effectif 2016 – 2015 = -19 agents

Effectif théorique au 01/01/2017 :

448 agents

Points transferts* :

Ville de Calais :

Transfert Collecte : 70 agents

Transfert RH et finances et SIG : 46 agents

TOTAL : 156 Agents permanents Transfère

Autres transfert : 40

Bilan des mouvements des effectifs permanents Agglo en cours d'année 2016

Transfert :

+4 agents

Recrutement par mutation :

+ 1 agent

Mise en stage :

+ 12 agents

Départ par mutation :

- 5 agents

Démission :

- 2 agents

Agents radié des cadres :

-1 agent (pris en charge au CNFPT)

RETRAITE

Départ 2016 : 1 agent

Retraite 2017 :

Au 31/12/2017 : 20 agents atteindront l'âge de la retraite :

- 8 agents sédentaires

- 12 agents actifs

1 agent a d'ailleurs déjà déposé sa lettre

Le remplacement par mobilité interne est privilégié. Une étude des besoins de remplacement par recrutement externe est menée par les services afin de limiter les remplacements nécessaires au bon fonctionnement des services au public.

PREVISION RECRUTEMENT 2017

Recrutement 2017 en effectifs permanents :

Remplacement par voie de recrutement extérieur des agents partis en 2016 ou départ 2017 : 11

<i>Catégorie</i>	<i>Recrutement extérieur préconisé</i>
<i>Agent de catégorie A</i>	<i>1</i>
<i>Agent de catégorie B</i>	<i>5</i>
<i>Agent de catégorie C</i>	<i>5</i>

Création de postes : 2

<i>Catégorie</i>	<i>Recrutement extérieur</i>
<i>Agent de catégorie A</i>	<i>0</i>
<i>Agent de catégorie B</i>	<i>1</i>
<i>Agent de catégorie C</i>	<i>1</i>

EVOLUTION MASSE SALARIALE

Éléments en hausse qui influenceront sur la MASSE SALARIALE 2017 :

- SMIC à 9.76€ de l'heure → +0.93%
- Revalorisation des échelles de rémunération C et A (PPCR) → +4 points pour les catégories A et C +5 points sur la catégorie A de la filière sociale (0.3% de la prévision budgétaire 2017)
- Augmentation de la valeur du point en février 2017 → +0.6%

	Masse salariale	% évolution
2014	13 037 280,04 €	+1.27%
2015	13 202 604,19 €	
2016	13 126 227,37 €	-1.12%

Budget 2017 prévisionnel : 20 437 749.22€

<u>Dépensé 2016 :</u>	13 126 227,37 €
<u>Mesures obligatoires :</u>	170 858.92€ dont 35 000€ d'avancement de grade et d'échelon
<u>Mesures nouvelles :</u>	83 186.77 €
<u>Transfert Ordures ménagères Ville de CALAIS :</u>	2 994 141€
<u>Transfert services communs RH/Finances/SIG+Mise à dipo agents DRI :</u>	2 259 884.43€
<u>Transfert crèches/SMIRTOM-Marck-Coulogne/CLSH :</u>	1 803 450.73€

Principales recettes prévisionnelles RH 2017 :

Recettes Emplois Avenir 2016 :	101 529.70€
Recettes Prévisionnels Emplois Avenir 2017 :	73 330,79€

Services Communs remboursement Ville de CALAIS : 2.089.332,60€

EGALITE HOMME-FEMME:**Répartition Hommes/Femmes :**

	F	M	Total
A	23	29	52
B	37	58	95
C	63	82	145
Total général	123	169	292

Avancement de grade/ promotion interne/concours:

Femmes : 6

Hommes : 5

Moyenne de IB				
	A	B	C	Total général
F	638,96	469,05	355,29	442,55
M	752,97	479,03	369,63	472,96
Total général	702,54	475,15	363,40	460,15

Nombre de Mat			
	F	M	Total général
FILIERE ADMINISTRATIVE	56	12	68
FILIERE ANIMATION		1	1
FILIERE CULTURELLE	27	36	63
FILIERE SPORTIVE	8	22	30
FILIERE TECHNIQUE	28	96	124
(vide)	4	2	6
Total général	123	169	292

Emplois de Directeurs (trices) Généraux : 4 femmes 2 hommes